



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 04 06 .03 25

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
28 février 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/02/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, FLEURY Sandrine, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RIGOLLOT Marie-Noëlle, SCOHY Didier VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BERTHIER Patrick à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, HONERCHICK Romain à CAILLET Laurence, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, RENARD Régis à DANGIN Anita, VERVISCH Karine à AUBRY Michel

Absents : BOCQUET Evelyne, CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, YOT Olivier, DEREPAIS Martine, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....14
Votants.....36

OBJET : GUICHET UNIQUE OPAH ET OPAH RU CONVENTION ET MANDAT POUR PERCEPTION DES SUBVENTIONS AVEC LES PARTICULIERS

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
aucun		aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Par délibération en date du 4 Avril 2024, le Conseil de communauté a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces deux dispositifs, il est proposé de mettre en place un guichet unique pour pallier les difficultés d'avance de trésorerie des particuliers pouvant les dissuader de réaliser les travaux.

Ainsi, à travers ce guichet unique la Communauté de Communes s'acquittera des factures à hauteur du montant des subventions escomptées et percevra en lieu et place des particuliers les subventions de manière à ce que le particulier n'ait plus que son reste à charge à régler.

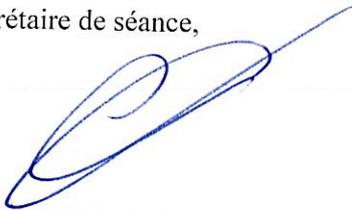
Aussi, il y a lieu de conclure un mandat avec chaque particulier concerné. Par ailleurs, afin que chaque particulier s'acquitte du reste à charge dans le cadre de l'opération, il convient de conclure une convention rappelant les droits et obligations de chaque partie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** les documents types à conclure avec les particuliers, tels que joints en annexe.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ces documents types avec chaque particulier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

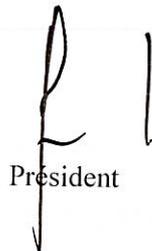
Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mars 2025

Philippe BORDE,



Président

